



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE  
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-021-2018-12

PUBLIÉ LE 20 DÉCEMBRE 2018

# Sommaire

## Agence régionale de santé

IDF-2018-12-14-031 - ARRÊTÉ n° 2018-130 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France (2 pages)	Page 3
IDF-2018-12-14-032 - ARRÊTÉ n° 2018-131 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France (2 pages)	Page 6
IDF-2018-12-14-033 - ARRÊTÉ n° 2018-132 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France (2 pages)	Page 9
IDF-2018-12-14-034 - ARRÊTÉ n° 2018-133 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France (2 pages)	Page 12

## Etablissement public foncier Ile de France

IDF-2018-12-20-006 - Décision n° 2018-123 portant délégation de signature du Directeur Général à Michel GERIN (1 page)	Page 15
IDF-2018-12-20-007 - Décision n° 2018-124 portant délégation de signature du Directeur Général à M. François BERTRAND (1 page)	Page 17

Agence régionale de santé

IDF-2018-12-14-031

ARRÊTÉ n° 2018-130

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «  
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

## ARRÊTÉ n° 2018-130

### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

#### du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

## ARRÊTE

### Article 1

Délégation de signature est donnée à **Monsieur le Docteur Luc GINOT, Directeur de la promotion de la santé et de la réduction des inégalités**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DPSRI**, les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur le Docteur Luc GINOT, Directeur de la promotion de la santé et de la réduction des inégalités**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DPSRI**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

## Article 3

**Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2019.**

## Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 14 décembre 2018

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

**Signé**

Aurélien ROUSSEAU

Agence régionale de santé

IDF-2018-12-14-032

ARRÊTÉ n° 2018-131

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «  
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

## ARRÊTÉ n° 2018-131

### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

#### du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

### ARRÊTE

#### Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur le Docteur Luc GINOT**, délégation de signature est donnée à **Madame Lise JANNEAU, Directrice Adjointe**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DPSRI**, les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Lise JANNEAU, Directrice Adjointe**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DPSRI**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

## Article 3

**Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2019.**

## Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 14 décembre 2018

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

**signé**

Aurélien ROUSSEAU



Agence régionale de santé

IDF-2018-12-14-033

ARRÊTÉ n° 2018-132

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «  
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

## ARRÊTÉ n° 2018-132

### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

#### du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

### ARRÊTE

#### Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur le Docteur Luc GINOT et de Madame Lise JANNEAU**, délégation de signature est donnée à **Madame Anne LEMOINE-PAPE, Responsable du Département Pilotage des dispositifs publics de prévention**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DPSRI**, les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Anne LEMOINE-PAPE, Responsable du Département Pilotage des dispositifs publics de prévention**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DPSRI**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

## Article 3

**Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2019.**

## Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 14 décembre 2018

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

**Signé**

Aurélien ROUSSEAU

Agence régionale de santé

IDF-2018-12-14-034

ARRÊTÉ n° 2018-133

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «  
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

## ARRÊTÉ n° 2018-133

### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

#### du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

## ARRÊTE

### Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur le Docteur Luc GINOT et de Madame Lise JANNEAU**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Denis LEONE, Responsable du département des affaires transverses**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DPSRI**, les actes valant engagement juridique **sans**

**limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Denis LEONE, Responsable du département des affaires transverses**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DPSRI**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

## Article 3

**Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2019.**

## Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 14 décembre 2018

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

**signé**

Aurélien ROUSSEAU

Etablissement public foncier Ile de France

IDF-2018-12-20-006

Décision n° 2018-123 portant délégation de signature du  
Directeur Général à Michel GERIN

**Décision n° 2018-123**

**CONSTATANT L'ABSENCE OU L'EMPECHEMENT DU DIRECTEUR GENERAL  
D'EXERCER LE DROIT DE PREEMPTION ET DE PRIORITE**

---

**Le Directeur général,**

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Vu le douzième alinéa de l'article 11 du règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement déléguant l'exercice du droit de préemption au Directeur Général Adjoint en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général,

Vu l'empêchement du Directeur Général en congés les 26, 27 et 31 décembre 2018 inclus,

**Décide :**

**Article 1 :** Le droit de préemption et de priorité est exercé par le Directeur Général Adjoint opérationnel de l'Etablissement, Monsieur Michel GERIN les 26, 27 et 31 décembre 2018 inclus.

**Article 2 :** La présente décision prend effet à compter du 26 décembre 2018.

Fait à Paris, le

**20 DEC. 2018**

Le Directeur Général,  
**Gilles BOUVELOT**





Etablissement public foncier Ile de France

IDF-2018-12-20-007

Décision n° 2018-124 portant délégation de signature du  
Directeur Général à M. François BERTRAND

**Décision n° 2018-124**

**CONSTATANT L'ABSENCE OU L'EMPECHEMENT DU DIRECTEUR GENERAL  
D'EXERCER LE DROIT DE PREEMPTION ET DE PRIORITE**

---

**Le Directeur général,**

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Vu le douzième alinéa de l'article 11 du règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement déléguant l'exercice du droit de préemption au Directeur Général Adjoint en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général,

Vu l'empêchement du Directeur Général en congés le 28 décembre 2018,

**Décide :**

**Article 1 :** Le droit de préemption et de priorité est exercé par le Directeur Général Adjoint de l'Etablissement, Monsieur François BERTRAND le 28 décembre 2018 inclus.

**Article 2 :** La présente décision prend effet à compter du 28 décembre 2018.

Fait à Paris, le **20 DEC. 2018**

Le Directeur Général,  
**Gilles BOUVELOT**